

II

(Actes non législatifs)

ACCORDS INTERNATIONAUX

Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et la République de Serbie en ce qui concerne les actions menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire de la République de Serbie

L'accord entre l'Union européenne et la République de Serbie en ce qui concerne les actions menées par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire de la République de Serbie entrera en vigueur le 1^{er} mai 2021, la procédure prévue à l'article 14, paragraphe 2, dudit accord ayant été achevée le 8 mars 2021.
